

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Avertissement :

- les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide auprès des forces de l'ordre, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces dernières sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.

Les chiffres du mois

	Août 2023	Août 2022	Ecart	Évolution 2023 / 2022 (%)
--	-----------	-----------	-------	---------------------------

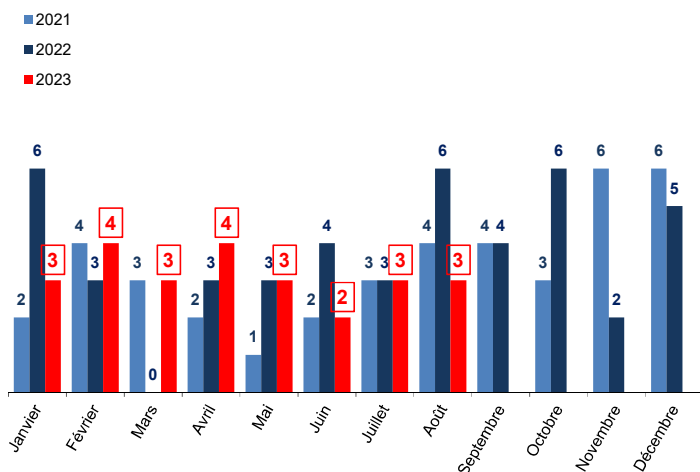
accidents corporels	50	72	-22	-30,6
tués	3	6	-3	-50,0
blessés	63	91	-28	-30,8

Cumul de l'année

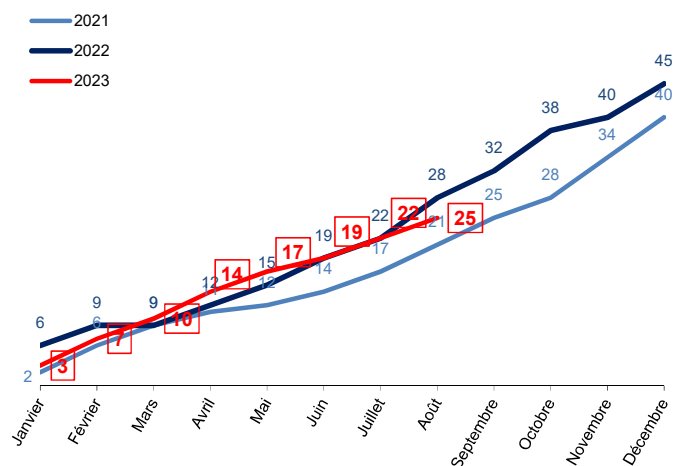
	Cumul Août 2023	Cumul Août 2022	Évolution 2023 / 2022 (%)
--	-----------------	-----------------	---------------------------

accidents corporels	452	505	-10,5
tués	25	28	-10,7
blessés	528	617	-14,4

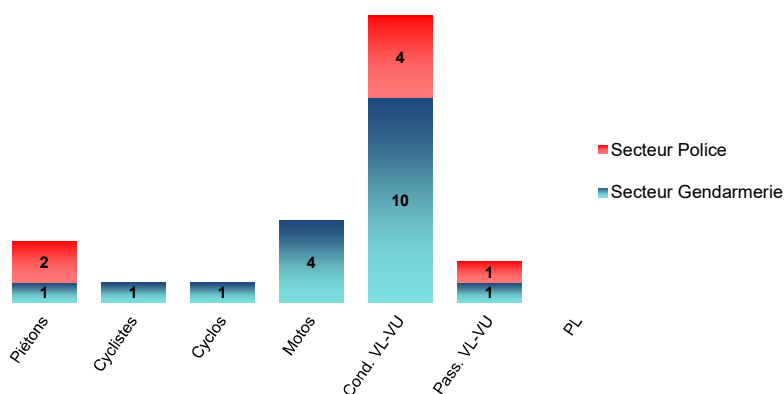
Répartition mensuelle des tués



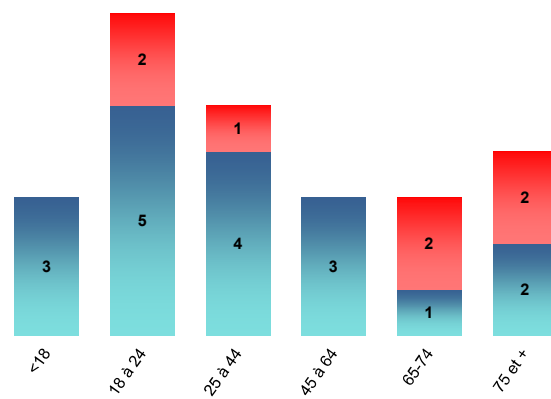
Cumul des tués par mois et par année



Tués selon le mode de déplacement

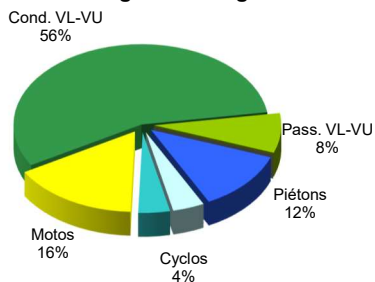


Tués selon l'âge

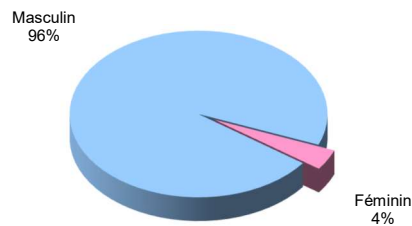


Répartition des tués

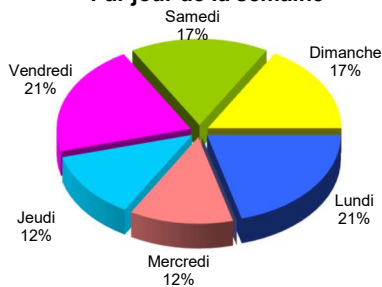
Par catégorie d'usagers



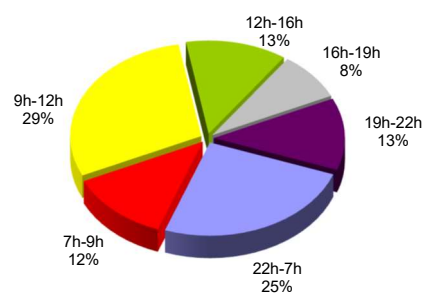
Par sexe



Par jour de la semaine

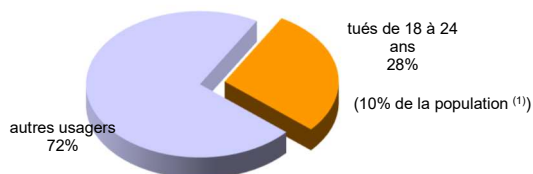


Par tranche horaire



Répartition des tués - usagers vulnérables

Part des 18-24 ans tués



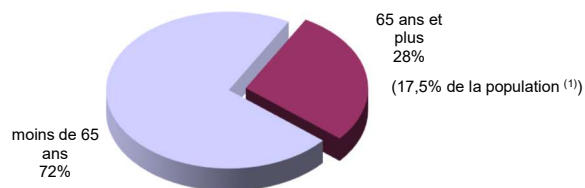
Part des deux roues motorisés tués



Part des piétons et cyclistes tués



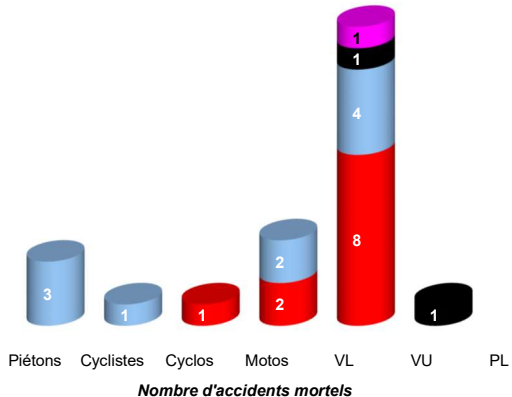
Part des seniors tués



⁽¹⁾ INSEE population bretonne légale au 1er janvier 2017
⁽²⁾ AUDIAR Enquête Ménage Déplacements 2018

Tués contre - conflits (dans les accidents mortels)

Contre...



Nombre d'accidents mortels selon le mode de déplacement des personnes tuées

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
		1	2	8			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
3	1		2	4			VL
							VU
				1	1		PL, TC
				1			Non identifié, autre
3	1	1	4	14	1		24

Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 31 août 2023 : 25 (dans 24 accidents)

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Nombre d'accidents mortels par arrondissement :

Fougères-Vitré : 7

Rennes : 8

Saint-Malo : 8

Redon : 1

Localisation des accidents mortels :
(voir tableau page suivante)



Accidents mortels du mois d'août 2023



Accidents mortels de janvier à juillet 2023

Thème : Transport - Accidentologie

Réalisé par : DDTM35 / SSERTeM / ODSR

Date de réalisation : 1er septembre 2023

© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

Données concernant les accidents mortels du 1^{er} au 31 août 2023 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	20/01/2023	08h35	Bain-de-Bretagne	Passager VU	2	M	1
2	20/01/2023	16h30	Cesson-Sévigné	Conducteur VU	21	M	3
				Passager VL	19	M	
3	04/02/2023	10h12	Maen-Roch	Cond. Moto > 125 cm ³	38	M	4
4	06/02/2023	22h45	La Fresnais	Cond. Scooter<125cm ³	23	M	5
5	19/02/2023	09h00	Saint-Grégoire	Conducteur VL	72	M	6
6	23/02/2023	11h20	Montauban-de-Bretagne	Conducteur VL	62	M	7
7	20/03/2023	17h00	Le Rheu	Cond. Scooter<50 cm ³	47	M	8
8	24/03/2023	16h00	Saint-Marc-Le-Blanc	Conducteur VU	31	M	9
9	29/03/2023	13h10	Le Crouais	Conducteur VL	19	M	10
10	07/04/2023	16h15	Saint-Malo	Piéton	79	M	1
11	10/04/2023	20h00	Val-d'Izé	Conducteur VL	33	M	12
12	23/04/2023	12h55	Saint-Onen-La-Chapelle	Conducteur VL	94	M	13
*	29/04/2023	16h25	Bazouges-La-Pérouse	Conducteur VL	32	M	
13	29/04/2023	06h00	Saint-Lunaire	Piéton	19	M	14
14	07/05/2023	22h40	Vern-sur-Seiche	Conducteur VL	19	M	15
15	08/05/2023	00h10	Saint-Aubin-des-Landes	Conducteur VL	16	M	16
16	11/05/2023	04h40	Saint-Jacques-de-la-Lande	Conducteur VL	66	M	17
17	11/06/2023	10h05	Saint-Germain-en-Cogles	Conducteur VL	87	F	18
18	24/06/2023	08h40	Vitré	Cond. Moto > 125 cm ³	33	M	19
19	03/07/2022	11h30	Saint-Malo	Piéton	83	M	20
20	06/07/2022	11h20	Saint-Méloir-des-Andes	Conducteur VL	74	M	21
21	08/07/2022	05h00	Saint-Malo	Conducteur VL	25	M	22
22	04/08/2023	19h00	Saint-Coulomb	Cond. Moto > 125 cm ³	57	M	23
23	16/08/2023	07h15	Saint-Léger-des-Près	Conducteur VL	18	M	24
24	16/08/2023	09h30	Torcé	Cycliste	14	M	25

* Accident déclassé (acte volontaire)

La sécurité routière à la une

Ville à 30 : Rennes passe à 30 km/h à compter du 4 septembre 2023

Deuis le 4 septembre 2023, la vitesse maximale autorisée de circulation est abaissée à 30 km/h sur le territoire de la ville de Rennes. Cette opération s'inscrit dans une dynamique continue d'apaisement de la ville comme l'arrivée de la ligne B du métro, la réorganisation du réseau de bus, la mise en place de la zone de trafic limité dans le centre historique de Rennes ou encore le déploiement de pistes cyclables continues et sécurisées.

94% des 600 km de voies de circulation sont limités à 30 km/h maximum contre 75% auparavant. Sécurité, qualité de vie, partage de la voirie, les avantages sont nombreux.

Depuis de nombreuses années, la ville de Rennes s'engage pour une ville apaisée en privilégiant les mobilités douces (piétons, vélos, etc) et en déployant des zones de circulation apaisées : zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes.

Concrètement, la mesure d'abaissement de la vitesse réglementaire consiste à établir la limitation à 30km/h comme norme sur la majorité des voies de circulation pour inverser la logique actuelle. La limitation à 50 km/h devient l'exception. Toutes les voies de circulation sont concernées sauf les axes structurants qui permettent d'entrer dans la ville ou d'en sortir et de contourner le centre-ville.

Un gain en matière de sécurité routière

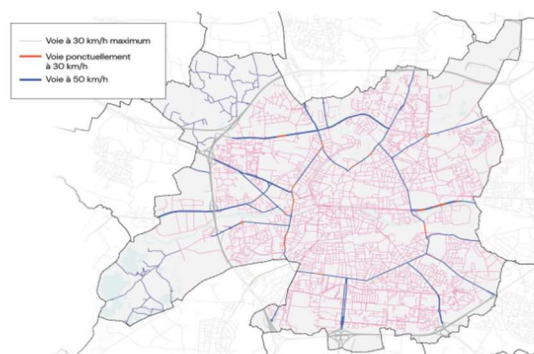
Les bienfaits en matière de sécurité routière sont nombreux : pour les conducteurs la distance de freinage est réduite de moitié, le champ de vision est plus large, l'attention à l'environnement est plus importante, etc. Il est à noter que l'abaissement de la vitesse n'a que très peu d'impact sur les temps de parcours.

Sérénité et partage de la voirie

La ville à 30 vise à favoriser les mobilités douces en mettant en place un meilleur partage des espaces urbains. Cela permet de réduire la vitesse de tous les véhicules et de faciliter l'intégration à la circulation. Piétons, cyclistes et riverains gagnent ainsi en sérénité. Des rues apaisées signifient également que les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent se sentir plus rassurés.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Pour en savoir plus sur la ville à 30, rendez-vous sur le site de Rennes Métropole.



Périmètre de la "ville à 30" et exceptions © Ville de Rennes